



## PROJET D'ACHEVEMENT PAR MISE EN CONCESSION AUTOROUTIERE EN SOLUTION ALTERNATIVE A LA MISE EN 2 X 2 VOIES PROGRESSIVE

Les membres du collectif réunis en assemblée générale extraordinaire le 19 janvier 2010 ont souhaité répondre aux trois questions posées par la commission particulière de débat public :

### Les trois questions du débat public :

1/ Faut-il achever l'aménagement de la RN154 ?

la réponse est : **OUI**

2/ Si oui, faut-il l'accélérer ?

la réponse est : **OUI**

3/ Concession autoroutière ou mise en 2 X 2 voies ?

#### Les financements

Une 2X2 voies type « express » ou une autoroute ont une emprise quasi identique. Dans les deux solutions, est prévue une prise en compte des contraintes sociales, environnementales et agricoles (reprise de toutes les routes, récupération des eaux pluviales et pollutions, ...)

Coût dans les deux cas : 650 à 700 millions d'euros

Financement par l'état,

- la 2X2 voies est financée par le contribuable,
- réalisable par plans quinquennaux de 10 millions par an soit 50 millions tous les 5 ans non cumulables.
- La mise en service à l'horizon 2070 au mieux 2040 si l'état double les crédits.
- Le nord du projet (donc ce qui nous concerne) réalisé en dernier car non phasable – pas de financement : dossier du maître d'ouvrage.
- Frais d'entretien annuel estimés à 6.5 millions d'euros
- Accès plus nombreux

Financement par concession autoroutière

- Prise en charge par le concessionnaire du trajet complet y compris le contournement de St Rémy
- Subvention d'équilibre par l'état
- 130 Km/heure
- Plus de sécurité
- Mise en service pour 2018
- Péage sur le parcours excepté sur la portion RN12 (page 67 du dossier MO)
- Pas de coût annuel d'entretien
- Moins d'accès

**Après avoir débattu, une très large majorité se dégage pour la concession autoroutière avec prise en compte des éléments suivants :**

- contournement de toutes les communes concernées sur le tracé,
- protection des habitants et de leurs maisons,
- péage ouvert pour permettre la gratuité domicile-travail,
- échangeur à hauteur de Saint-Lubin-des-Joncherets pour accès des communes du plateau et de l'agglomération
- préservation de l'environnement avec une prise en compte forte dans la phase d'études préalables en matière d'éco-système pour évaluer les impacts du projet dans les domaines suivants : le bruit, l'eau, le paysage, la faune, la flore et selon les impacts observés sur chaque zone, une série de dispositifs de protection devra être déterminée,
- respect des parties agricoles en réorganisant les parcelles afin de maintenir la pérennité des exploitations.

### **Option nord ou sud**

Le collectif « dévier ST REMY » réaffirme avec force son désaccord avec les suggestions de diverses associations d'aménager la RN12 dans son état actuel. Option jamais étudiée et non proposée au débat public.

Il rappelle que le contournement de Saint-Rémy-sur-Avre par le nord tel que proposé dans le dossier du maître d'ouvrage ne comprend pas le raccordement à la Nationale 12 en direction d'Alençon, ce qui ne manquerait pas de générer un trafic résiduel important et en croissance (celui provenant de la Nationale 12). Par ailleurs cette option ne procure à notre commune aucune amélioration (proximité d'écoles, de logements collectifs, de zones pavillonnaires, d'entreprises).

Le coût global des options nord et sud est à peu près comparable, l'option sud a le double avantage d'assurer en une seule opération l'aménagement et le financement de la RN12 et de la RN154.

Pour toutes ces raisons, **notre collectif à l'unanimité déclare que l'option SUD est la meilleure solution pour notre commune** et réaffirme s'engager résolument dans la DEFENSE des femmes, des hommes et des enfants et que tout en étant attaché à la nature, à sa protection et sa préservation, **il privilégiera TOUJOURS L'ETRE HUMAIN.**